|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.11/242/Add.1/Rev.1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale28 juillet 2020FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail du transport des denrées périssables**

**Soixante-seizième session**

Genève, 13-16 octobre 2020

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire révisé de la session

 Additif

 Annotations

***Note du secrétariat*** *: En raison de la pandémie de maladie à coronavirus et des mesures que la Commission économique pour l****’****Europe et les Parties contractantes à l****’****ATP ont mises en place pour protéger la santé publique, notamment la restriction des déplacements, il a été décidé de reporter la soixante-seizième session du Groupe de travail. Cette session, initialement prévue du 7 au 9 avril, se tiendra du 13 au 16 octobre 2020 en lieu et place de la soixante-dix-septième session. Les documents officiels soumis en vue de la session d****’****avril ou leur version révisée restent à l****’****ordre du jour.*

 1. Adoption de l’ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11), le premier point de l’ordre du jour provisoire est l’adoption de l’ordre du jour.

 2. Élection du Bureau

Le Groupe de travail aura à élire le (la) président(e) et les vice-président(e)s pour sa session de 2020.

 3. Activités des organes de la CEE qui sont d’un intérêt
pour le Groupe de travail

 a) Comité des transports intérieurs

Le Groupe de travail est invité à examiner toute question en suspens figurant aux paragraphes 99 à 104 du rapport (ECE/TRANS/288) du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-unième session (19-22 février 2019).

Le Groupe de travail est également invité à prendre note des paragraphes 87 à 90 du rapport (ECE/TRANS/294) du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-deuxième session (25-28 février 2020).

 Objectifs de développement durable et stratégie du Comité des transports intérieurs

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner les thèmes présentés par le Vice‑Président du WP.11 (ECE/TRANS/WP.11/2020/16).

 b) Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Les activités du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui présentent un intérêt pour le WP.11 sont les suivantes :

* [Quarante-septième session de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre (GE.6), 16 et 17 mars 2020, Genève ;](http://www.unece.org/trade/wp7/ge6-47th-2020.html)
* [Soixante-huitième session de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1), 6-8 mai 2020, Genève ;](http://www.unece.org/trade/wp7/ffv-68th-2020.html)
* [Soixante-septième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (GE.2), 15-17 juin 2020, Genève ;](http://www.unece.org/trade/wp7/ddp-67th-2020.html)
* [Vingt-huitième session de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11), 2-4 septembre 2020, Genève ;](http://www.unece.org/trade/wp7/meat-28th-2020.html)
* [Soixante-seizième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), 16 et 17 novembre 2020, Genève.](http://www.unece.org/trade/wp7/wp7-76th-2020.html)

Le dernier des outils conçus par la CEE pour lutter contre la perte et le gaspillage de denrées alimentaires est disponible à l’adresse [www.unece.org/trade/agr/unece-foodlosschallenge.html](http://www.unece.org/trade/agr/unece-foodlosschallenge.html).

On trouvera de plus amples renseignements sur ces activités et d’autres sur le site Web du WP.7, à l’adresse [/www.unece.org/trade/agr/welcome.html](http://www.unece.org/trade/agr/welcome.html).

 4. Activités d’autres organisations internationales qui s’occupent
de questions intéressant le Groupe de travail

 a) Institut international du froid (IIF)

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la réunion de la Sous-Commission du transport réfrigéré de l’IIF, qui s’est tenue par vidéoconférence le 19 mai 2020 (document informel INF.3).

 b) Transfrigoroute International

Le représentant de Transfrigoroute International est invité à présenter les activités récemment menées par son organisation.

 c) Organismes de normalisation

Les délégations participant aux travaux des organismes de normalisation sont invitées à informer le Groupe de travail de l’état d’avancement des travaux d’élaboration de normes concernant le transport avec régulation de température, ainsi que des incidences que ces travaux pourraient avoir sur l’Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP).

 5. État et application de l’Accord relatif aux transports internationaux
de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser
pour ces transports

 a) État de l’Accord

Aucune adhésion nouvelle à l’ATP n’est à signaler depuis la dernière session ; le nombre de Parties contractantes reste donc de 50.

 b) État des amendements

Les propositions d’amendements à l’ATP adoptées par le Groupe de travail à ses soixante‑treizième et soixante‑quatorzième sessions, tenues à Genève respectivement du 10 au 13 octobre 2017 et du 8 au 12 octobre 2018, sont réputées acceptées à compter du 6 janvier 2020 (notification dépositaire C.N.5.2020.TREATIES-XI.B.22) et sont entrées en vigueur le 6 juillet 2020.

 c) Stations d’essai officiellement désignées par l’autorité compétente
des pays parties à l’ATP

La liste actualisée des stations d’essai officiellement désignées peut être consultée à l’adresse [www.unece.org/trans/main/wp11/teststationsnew.html](http://www.unece.org/trans/main/wp11/teststationsnew.html).

 d) Échange d’informations entre les Parties en vertu de l’article 6 de l’ATP

À sa soixante-quinzième session, le Groupe de travail a remercié les 22 pays qui avaient fourni des données en réponse au questionnaire sur l’application de l’ATP en 2018 et a souligné qu’il était indispensable d’obtenir des informations de toutes les Parties contractantes à l’ATP puisque cela permettait d’harmoniser la mise en œuvre de l’Accord.

Les informations reçues pour l’année 2019 figurent dans le document ECE/TRANS/WP.11/2020/17. Les pays ont également été priés de répondre à une question supplémentaire sur la manière dont les colis et petits conteneurs utilisés pour le transport de denrées périssables sont réglementés au plan national. Les réponses reçues par le secrétariat figurent à l’annexe I du document ECE/TRANS/WP.11/2020/17. Les pays ont en outre été priés de communiquer au secrétariat des informations sur les mesures supplémentaires prises pour garantir la sécurité du transport transfrontalier de denrées périssables en réponse à la pandémie de COVID-19. Les réponses reçues par le secrétariat figurent à l’annexe II dudit document.

À sa soixante-treizième session, le Groupe de travail avait prié le secrétariat d’envoyer une lettre à toutes les Parties contractantes pour leur demander de s’acquitter de l’obligation qui leur est faite par l’article 6 de l’ATP de répondre au questionnaire qui leur est adressé chaque année et de mettre à jour les informations de contact des autorités compétentes et des stations d’essai. Toutes les informations reçues par le secrétariat ont été intégrées à la liste des autorités compétentes et des stations d’essai officiellement désignées, qui peut être consultée à l’adresse [www.unece.org/trans/main/wp11/teststationsnew.html](http://www.unece.org/trans/main/wp11/teststationsnew.html).

 e) Échange de bonnes pratiques pour une meilleure application de l’ATP

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute proposition visant à améliorer l’application de l’ATP.

 f) Interprétation de l’ATP

Le Groupe de travail est invité à débattre de l’interprétation de toute disposition de l’ATP considérée comme ambiguë ou floue.

 Essai de descente en température pour les engins à températures et compartiments multiples − alinéa iii) du paragraphe 6.2.1 de l’appendice 2 de l’annexe 1 de l’ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Finlande (ECE/TRANS/WP.11/2020/9).

 Précisions relatives à l’agrément des laboratoires d’essai et à la désignation d’experts pour le contrôle de la conformité des véhicules en circulation avec l’ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (document informel INF.2).

 6. Propositions d’amendements à l’ATP

 a) Propositions en suspens

 Définition de l’autonomie d’un engin avec prise en compte des technologies
à sources mixtes

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/1/Rev.1).

 Modification concernant l’application des contrôles à effectuer selon la section 4.3.4 de l’annexe 1, appendice 2, de l’ATP en date du 6 janvier 2018

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/3/Rev.1).

 Modification concernant les modèles de procès‑verbaux qui définissent
les spécifications des engins et engins‑citernes destinés aux transports
de liquides alimentaires découlant de la nécessité de prendre en compte
l’évolution technologique apportée par l’emploi de nouvelles mousses isolantes

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/4/Rev.1).

 Amendements aux paragraphes 3.2.6 et 4.3.4 ii) de l’appendice 2 de l’annexe 1,
à l’appendice 3 de l’annexe 1 et au Manuel ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2020/5/Rev.1).

 Ajout à l’ATP de dispositions permettant aux autorités compétentes
des Parties contractantes de publier sur leur site Web les listes
de tous les certificats ATP délivrés

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2020/6).

 Amendement à l’appendice 2 de l’annexe 1

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2020/7).

 Proposition d’amendement du modèle de procès-verbal d’essai no 12 à l’appendice 2 de l’annexe 1, après « d) Observations : » Validité des procès-verbaux d’essai
pour les groupes frigorifiques

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de l’Allemagne (ECE/TRANS/WP.11/2020/10).

 Degrés Celsius et Kelvin

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de l’Espagne (ECE/TRANS/WP.11/2020/11).

 Le rôle de l’incertitude de mesure dans les décisions d’évaluation de la conformité selon l’ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Slovénie (ECE/TRANS/WP.11/2020/12).

 b) Nouvelles propositions

 Possibilité d’étendre de manière volontaire à des denrées susceptibles de devenir impropres à la consommation humaine le champ d’application des accords
bi- et multilatéraux découlant de l’accord ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/2).

 Amendement au paragraphe 2.2.1 de l’appendice 2 de l’annexe 1

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de l’Espagne (ECE/TRANS/WP.11/2020/13).

 Propositions d’amendements à l’ATP présentées par le groupe de travail informel
de l’amélioration du système d’homologation des engins et dispositifs thermiques
ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition des Pays-Bas au nom du groupe de travail informel (ECE/TRANS/WP.11/2020/14).

 7. Manuel ATP

 Amendements aux paragraphes 3.2.6 et 4.3.4 ii) de l’appendice 2 de l’annexe 1,
à l’appendice 3 de l’annexe 1 et au Manuel ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2020/5/Rev.1).

La dernière version du Manuel ATP peut être consultée en anglais, en français et en russe sur le site Web de la Division des transports, à l’adresse <http://www.unece.org/trans/main/wp11/atp_handbook.html>.

 8. Rapports des groupes de travail informels.

Les rapports des groupes de travail informels qui seront reçus après la publication du présent ordre du jour annoté feront l’objet de documents informels.

 9. Portée de l’ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner tout fait nouveau relatif à la portée de l’ATP ayant une incidence sur ses travaux.

 L’avenir de l’ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner les thèmes présentés par le Vice‑Président du WP.11 (ECE/TRANS/WP.11/2020/8).

Le plan par étapes concernant l’adhésion à l’ATP et l’application de celui-ci tel qu’établi par le projet EuroMed de transports urbains, ferroviaires et routiers avec des contributions du secrétariat et des présidents du Groupe de travail a été publié et peut être consulté sur le site Web de la CEE à l’adresse [www.unece.org/trans/areas-of-work/transport-of-perishable-foodstuffs/road-map-for-accession-and-implementation-of-atp.html](http://www.unece.org/trans/areas-of-work/transport-of-perishable-foodstuffs/road-map-for-accession-and-implementation-of-atp.html).

 10. Étiquetage énergétique, fluides frigorigènes et agents d’expansion

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner tout fait nouveau dans le domaine de l’étiquetage énergétique, des fluides frigorigènes et des agents d’expansion ayant une incidence sur ses travaux.

 11. Programme de travail

 Dates de la soixante-dix-septième session

Les dates du 26 au 29 octobre 2021 (mardi à vendredi) ont été retenues pour la soixante‑dix‑septième session du WP.11.

 12. Questions diverses

 Examen des informations à communiquer au sujet de la table ronde
tenue en octobre 2018

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner les thèmes et les propositions présentés par le Vice-Président du WP.11 (ECE/TRANS/WP.11/2020/15).

 13. Adoption du rapport

Le Groupe de travail devrait adopter le rapport sur sa soixante-seizième session sur la base d’un projet établi par le secrétariat.